



Russell Tribunal

on Palestine

With the support of
The Bertrand Russell Peace Foundation Ltd

Jérusalem et l'Union Européenne

Par Ghada Karmi, Ecrivain et docteur en médecine, Palestine

Synthèse

Ce document présente la situation actuelle de la colonisation de Jérusalem-Est et la réponse politique contradictoire de l'UE.

Historique : la colonisation de Jérusalem-Est par Israël

Depuis l'acquisition de la partie Est de Jérusalem par Israël au cours de la guerre arabo-israélienne de 1967, ce pays a poursuivi une politique de colonisation agressive, qui s'est déroulée sur plusieurs fronts :

1. Colonisation politique – Jérusalem devient la capitale d'Israël
2. Colonisation physique – accomplie à travers l'implantation de colons israéliens et qui s'allie à une politique de démolition d'habitations arabes et à l'expulsion d'Arabes de leurs maisons pour les remplacer par des colons juifs
3. Changement démographique – de façon à transformer Jérusalem en une ville juive, une série de politiques de judaïsation a été introduite : limite apportée au droit de résidence des Arabes et mise en place de mesures discriminatoires vis-à-vis des permis de construire. Aujourd'hui, la population de Jérusalem est composée de 70 pour cent de Juifs contre 30 pour cent d'Arabes ; en 1967, les habitants étaient presque tous arabes.
4. Exploration archéologique – depuis 1967 des archéologues israéliens ont réalisé d'importantes excavations dans la vieille ville et à Silwan dans le but de trouver des preuves d'une présence historique juive. De nombreux rapports indiquent que ces fouilles mettent en danger les anciennes fondations de monuments historiques islamiques dans la vieille ville et menacent un certain nombre de biens historiques des périodes islamique et préislamiques.
5. Expansion – l'établissement de colonies a entraîné l'expropriation de nombreux Palestiniens d'une grande région en Cisjordanie. Le Mur, qui entoure Jérusalem-Est, a permis l'annexion par Israël de larges zones de territoires palestiniens.
6. Effets sociétaux – Israël restreint la circulation des Palestiniens dans et hors de Jérusalem, les coupant ainsi de ce qui a été un centre important de la vie palestinienne.

La politique de l'UE sur Jérusalem

La politique de l'UE sur Jérusalem se caractérise par une contradiction fondamentale. D'une part, la position officielle de l'UE établit que chacun des points décrit ci-dessus est illégal. Mais d'autre part, l'UE ne porte aucune pression significative sur Israël pour que ce pays mette fin à ces activités, tout en maintenant des relations proches et privilégiées avec Israël.

Contradictions dans la politique de l'UE avec Israël

1. Bien que l'UE a publié des rapports, des déclarations et des opinions critiquant les agissements d'Israël à Jérusalem-Est parce qu'ils vont à l'encontre de la politique officielle de l'UE, ceux-ci ont rarement, si ce n'est jamais, résulté en sanctions ou en l'exercice de pressions significatives pour qu'Israël respecte les lois internationales.

Exemples

- La réunion du Conseil de l'UE des Affaires Etrangères du 8 décembre 2009 : « A réaffirmé que l'UE ne reconnaît aucun des changements faits par Israël dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem, et que les colonies de peuplement et la barrière de séparation ont été érigées sur des terres occupées, que la démolition de maisons et les expulsions sont illégales au regard du droit international, qu'elles constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre impossible une solution fondée sur la coexistence de deux États... Le Conseil demande instamment au gouvernement israélien de mettre immédiatement fin à toutes les activités d'implantation et réclame l'ouverture de points de passage à Gaza ». ET il appelle à la résolution de la question du statut de Jérusalem comme future capitale de deux États.

- Les Chefs de Mission de l'UE produisent des rapports réguliers dont beaucoup critiquent la conduite d'Israël à Jérusalem. Cependant, ces rapports restent confidentiels et ne sont pas publiés sous la pression d'Israël.

2. L'UE répare souvent les dommages causés par Israël sur les bâtiments et l'infrastructure palestiniens sans jamais réclamer de compensations financières à Israël.

3. Au contraire, et malgré les violations israéliennes, l'UE maintient une relation forte avec Israël tout en lui accordant des avantages exceptionnels.

Exemples

Liens politiques et commerciaux

- L'Accord d'Association entre l'Union européenne et Israël 1995, ratifié en 2000, fournit des avantages politiques et financiers à Israël, qui a également signé un accord de structure avec la Banque Européenne d'investissements lui accordant des prêts, et institutionnalise ses relations avec Israël.

- L'UE est le plus gros marché d'exportation d'Israël et sa deuxième source d'importation (après les USA). Israël est également membre du Partenariat Euro-Méditerranéen.

- En ce qui concerne Gaza, le consensus est qu'il est peu probable que l'UE impose des sanctions à Israël.

- L'UE s'est engagé dans un profond partenariat avec Israël dans des domaines tels que les échanges commerciaux et l'investissement, et des coopérations économiques, sociales,

financières, civiles, scientifiques, culturelles et sociales dans le but d'intégrer Israël dans les politiques européennes et des programmes faits « sur mesure ». Israël va recevoir 14 millions d'Euros en coopération financière au cours des sept prochaines années.

- Le premier ministre italien a proposé le 1^{er} février 2010 qu'Israël devienne un état-membre de l'UE.

Coopération scientifique

L'UE a permis à l'Université Hébraïque d'accéder au programme Euraxess ce qui a mené au développement d'une large gamme d'activités communes dans les milieux scientifique et technique et dans le domaine de la recherche. Israël a accès aux fonds de recherches de l'EU ainsi qu'à ses équipements. De nombreux programmes communs invitent les scientifiques israéliens dans les universités européennes et les centres technologiques. Les étudiants israéliens ont droit à des bourses fondées par l'UE dans de nombreux domaines. En janvier 2010, Israël a été invité à intégrer l'Espace Européen de Recherche ce qui lui offre d'énormes avantages et lui permet l'accès à la recherche scientifique européenne.

Conclusion

Cette ambivalence envers Israël résulte en une véritable complicité dans les abus commis contre les droits de l'homme des palestiniens et va à l'encontre du droit international. Tant que cette situation durera, il est peu probable que la conduite d'Israël changera. Dans ce sens, l'UE est devenu un outil aux mains d'Israël et l'auteur complice d'actes illégaux vis-à-vis du droit international et des Palestiniens.